
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante et unième séance – Mercredi 24 avril 2013, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Michel Amaudruz, Thomas Bläsi, Julien Cart, Jean-François Caruso, Pierre Gauthier, M^{me} Sandra Golay, M. Jacques Pagan, M^{mes} Annina Pfund, Alexandra Rys et Julide Turgut Bandelier*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 avril 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 23 avril et mercredi 24 avril 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, M^{me} Salerno nous prie de bien vouloir excuser son absence ce soir, elle doit se rendre à l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises.

Nous avons appris avec tristesse le décès de M. Louis Nyffenegger, membre du Parti du travail et conseiller municipal de 1965 à 1991. Nous adressons nos condoléances à la famille et aux proches de M. Nyffenegger. Je vous demande de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de silence.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

Le président. Je vous informe du déroulement de la séance. Après les réponses aux questions, nous traiterons les motions M-1058 et M-1074, dont l'urgence a été acceptée hier. Ensuite, nous poursuivrons notre ordre du jour.

Par ailleurs, comme il a été annoncé, une séance supplémentaire aura lieu le mardi 28 mai, à 17 h, dans l'auditoire du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève. Il s'agit d'un séminaire sur la rémunération des architectes et ingénieurs, qui a été mis au point par les présidents des commissions respectives. Je vous informe que c'est une séance officielle, avec jetons de présence, qui se tiendra de 17 h à 19 h 30 environ et qu'une petite collation sera servie. Je remercie les personnes qui organisent cela et nous nous réjouissons d'avoir un séminaire sur ce thème.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, maire. Je répondrai à plusieurs questions orales qui m'ont été posées hier, mais également au mois de mars. Je commence par les questions

qui m'ont été posées hier. M. Thévoz demandait s'il était exact que sur certains de ses chantiers la Ville utilisait à nouveau le matériau concassé en provenance des carrières du Salève, appelé aussi matière du Salève. Je réponds de la manière suivante. Ces matériaux sont toujours exclus des demandes d'offres et travaux commandés par la Ville de Genève. Cependant, de la grave calcaire concassée, identique à la grave extraite de la carrière du Salève, est utilisée dans certains cas particuliers. Celle-ci provient essentiellement de la plaine de l'Ain. A noter que l'utilisation de grave calcaire concassée est relativement rare dans le cadre de chantier relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Ville, les matériaux de type recyclés étant plus largement utilisés.

La deuxième question m'a été posée par M^{me} Richard. Elle demandait si des travaux sur la chaussée ont été effectués à la rue François-Dussaud et aussi à l'avenue du Bouchet, devant le collège, car dans les deux cas il existait des places bleues qui ont été supprimées. Seront-elles réinstallées et, si ce n'est pas le cas, comment s'est opérée la compensation? Madame Richard, concernant la rue François-Dussaud, les travaux sont actuellement en cours. Il s'agit de la création d'une voie de bus en site propre exigée par la Direction générale de la mobilité. De fait, la vingtaine de places de stationnement en zone blanche qui étaient situées le long de l'îlot central ont été supprimées. En ce qui concerne l'avenue du Bouchet, seuls des travaux de réorganisation du marquage au sol ont été réalisés. L'objectif de cette réorganisation était de prolonger la bande cyclable sur 110 m environ. Le projet a été autorisé le 31 octobre 2011. Le solde des travaux d'aménagement, soit l'amélioration de l'arrêt de bus existant, sera effectué d'ici l'été. Selon le dossier d'autorisation de construire, sept places de stationnement en zone bleue ont été supprimées.

En complément de cette réponse, pour la rue François-Dussaud, s'agissant du projet de la Direction générale de la mobilité et des Transports publics genevois, nous n'avons pas d'information sur la manière dont ces places sont compensées. Concernant l'avenue du Bouchet, l'autorisation de construire ayant été accordée avant l'entrée en vigueur de la loi 10816, cette dernière ne s'applique pas.

J'en viens maintenant aux réponses aux questions du mois de mars, auxquelles je n'avais pas pu répondre. Une question, posée par M^{me} Figurek, était celle-ci: les habitants du tronçon de la rue Beau-Site, dans le quartier de Saint-Jean, souhaitent avoir des explications quant au délai de la fin des travaux et s'interrogent quant aux places de parking habitant supprimées et occupées par des bennes. La réponse est la suivante. Des zones d'installation de chantier – bennes et stockage de matériaux – ont pris place sur la rue Beau-Site et sur la rue du Belvédère, avec l'occupation, pour chacune d'elle, de neuf places de stationnement. En effet, ces zones de stockage sont nécessaires pour la logistique du chantier d'aménagement de la rue de Saint-Jean – tronçon situé entre la rue Beau-Site et le rond-point des Délices. Elles demeureront en place jusqu'à la fin des tra-

vaux. La fin des travaux d'aménagement de la rue de Saint-Jean, pour l'ensemble des tronçons, est aujourd'hui planifiée pour s'achever en septembre 2013. Initialement prévue pour janvier 2013, la date d'achèvement a malheureusement dû être reportée en raison d'exigences de la Direction générale de la mobilité apparues en cours de chantier. La volonté de maintenir les fréquences inchangées des lignes TPG 7, 9 et 11 a conduit à doubler le nombre d'étapes de chantier, passant de 10 à 19 étapes, ce qui nous impose de prolonger de six mois un chantier qui aurait duré une année et demie. Mesdames et Messieurs, c'est dire les complications que nous avons aujourd'hui pour faire des chantiers en ville de Genève!

M. Genecand avait posé la question de savoir ce qu'il en était du pavage dans les rues Etienne-Dumont et Chausse-Coq. La chaussée de la rue Chausse-Coq a déjà été aménagée en pavés il y a quelques années. Elle fait actuellement l'objet de travaux de fouilles de gaz et d'électricité – comme vous avez pu le constater – effectués par les Services industriels de Genève. A l'issue de ces travaux, la chaussée sera remise en son état initial, soit repavée, ce qu'on a pu constater depuis. Ces travaux de repavage étaient planifiés pour démarrer le 25 mars et se terminer le 19 avril. Ils sont donc quasiment terminés. Concernant la chaussée de la rue Etienne-Dumont – et c'est plus intéressant – un projet est actuellement en cours, mené en interne par le Service du génie civil. Il prévoit de reprofiler la chaussée en forme de «V», de façade à façade, en supprimant les petits trottoirs existants. Ce projet est actuellement sur la table à dessin. Il fera prochainement l'objet d'une dépose en autorisation de construire. Une information sera parallèlement organisée avec l'Association du quartier de la Vieille-Ville. Il devrait ensuite faire l'objet d'une proposition devant votre Conseil qui sera déposée en temps utile.

Enfin, je réservais la dernière réponse pour M. Wisard et, Mesdames et Messieurs, vous imaginez bien quel est le type du sujet: la place de Neuve! Sa question était: en cinq ans, la piétonisation partielle ou totale de la place de Neuve a-t-elle réellement été envisagée? Mesdames et Messieurs, une étude est en cours en vue de déterminer les conséquences, en termes d'impact sur le trafic, d'une piétonisation totale ou partielle de la place de Neuve. Sur cette base devra être définie l'opportunité de préciser les mesures d'accompagnement nécessaires selon l'une ou l'autre des hypothèses... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, cette réponse est importante, cela fait cinq ans que M. Wisard attend cette réponse. D'ailleurs, il m'offre un gâteau toutes les années... (*Rires.*) Je continue. A noter que l'étude conclut, a priori, à une faible marge de manœuvre car toute refonte ambitieuse crée des reports de charges sur des axes déjà en dépassement OPBruit. Monsieur Wisard, les résultats de cette étude pourront vous être présentés avant l'été.

Par ailleurs, les possibilités très pragmatiques de récupérer de l'espace au profit du piéton dans les conditions actuelles du réseau ont été étudiées, étant entendu qu'une modification de la hiérarchie est une entreprise de longue haleine. Il demeure certainement une marge de manœuvre, sans doute de l'ordre de celle

prise au-devant du Musée Rath l'an dernier. Ceci est une meilleure prise en compte qualitative qui permettrait déjà d'améliorer l'espace public sur cette place. Cette démarche de récupération d'espace pour les piétons pourrait être a minima reproduite aux environs du Grand Théâtre et du Conservatoire. Le Service des espaces verts souhaiterait également reprendre l'aménagement de la partie centrale, mais ne dispose actuellement d'aucun moyen financier. Un projet plus ambitieux issu de l'étude susmentionnée nécessiterait vraisemblablement une longue négociation avec la Direction générale de la mobilité, sans assurance d'aboutir.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je réponds à quelques questions qui m'ont été posées, notamment celle posée à la fois par M. Carasso et M. Sormanni concernant les espaces de jeux du parc des Délices. Sachez que les jeux du parc des Délices sont particulièrement vétustes. Depuis plusieurs mois, des discussions sont menées par les unités d'action communautaire avec les associations de quartier et les habitants, afin de réfléchir à l'aménagement futur du parc. La question des jeux a évidemment été abordée et l'annonce du retrait de la structure en bois a été largement communiquée aux partenaires. Par ailleurs, des panneaux informatifs ont été déposés dans le parc afin que les habitants soient directement informés des modifications qui allaient survenir. Aujourd'hui, la question des nouveaux jeux est à l'étude; sachez également que dans le clos attenant à l'ancien Clos Voltaire des jeux d'été seront installés. On améliorera donc encore la disponibilité des espaces publics pour les enfants. Les habitants ont été informés, peut-être pas suffisamment, mais nous veillerons à améliorer l'information dans le futur. Nous tenons évidemment toujours compte de vos remarques, puisque vous êtes les relais directs de la population.

La prochaine question a été posée par M. Guisan, qui s'interrogeait sur la signature de l'association Pré en bulle au Collectif 500. Je réponds à M. Guisan qu'il n'y a pas d'impossibilité pour une association, fût-elle subventionnée, d'avoir une activité politique. Cependant, les pouvoirs publics ont pour usage de ne pas financer de groupe politique, je pense par exemple aux syndicats. Mais une association telle que l'Avivo, qui milite réellement en faveur des aînés, touche des subventions dans le cadre d'un soutien à ses activités sociales. En ce qui concerne l'association Pré en bulle, il s'agit d'un centre de loisirs, d'une maison de quartier particulièrement active dans le quartier des Grottes, où elle a ses locaux. Elle serait ainsi directement affectée par une extension de la gare en surface. A ce titre, elle est tout à fait légitimée, me semble-t-il, à soutenir le Collectif 500, au même titre que n'importe quel citoyen. Le contrôle des comptes des subventionnés est fait d'année en année et on s'assure évidemment que les subventions soient affectées au bon usage.

La prochaine question, posée par M. Lathion, concerne un vol d'affaires dans l'école des Cropettes. Nous n'avons pas eu d'information directe à ce sujet au Service des écoles. Cependant, après renseignement, une maman s'était en effet plainte à la directrice de l'école. Sachez que la politique des écoles est de laisser les locaux ouverts pendant la journée, car il y a un tel flux qu'il est difficile de gérer un ensemble de paramètres. Il y a, de manière sporadique, des vols d'affaires entreposées dans les couloirs, dans tous les établissements scolaires, mais si les vols devaient augmenter, nous prendrions des mesures. En l'occurrence, vous serez informés des propositions que nous ferons pour assurer la sécurité des enfants et des biens.

Ensuite, M. Burri a demandé pourquoi on refusait l'usage des cuisines et de la salle à manger de l'école des Genêts à l'association de parents d'élèves. Le Service des écoles n'a pas reçu de demande formelle concernant ces besoins de locaux. M. Burri pourra peut-être transmettre à l'Association des parents d'élèves des Genêts qu'elle peut nous contacter et nous prendrons contact avec l'Association des restaurants scolaires pour satisfaire sa demande... (*Brouhaha.*) Comme le disait mon collègue M. Pagani, on s'égosille pour essayer de se faire entendre...

Le président. Madame Alder, en effet, cela ne semble intéresser que ceux qui ont posé les questions. On a demandé au président de moins intervenir et je vous laisse aussi le soin de juger de l'écoute... Vous avez raison: vous arrêtez de parler et vous reprendrez quand vous le jugerez bon...

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. La volonté du département est que tous les locaux puissent être partagés, mutualisés. Nous ferons en sorte de pouvoir satisfaire la demande de l'association de parents d'élèves.

La prochaine question a été posée par M^{me} Maria Casares. Par souci de bien répondre à cette question, je me suis enquis de la situation du Centre genevois du volontariat (CGV). Il faut savoir que toute demande de subvention doit faire l'objet d'une demande d'année en année. Le CGV a reçu tous les documents en temps utile, malheureusement il a un peu tardé pour remplir et nous renvoyer ces formulaires, puisqu'ils n'ont été retournés que la semaine dernière. Le CGV avait rendez-vous avec mes services et, sur les besoins financiers dont il a fait état, nous ferons en sorte qu'il reçoive la première tranche de subventionnement d'ici à mi-mai.

La prochaine question a été posée par M. Brandt lors de notre séance du 19 mars dernier. Suite à la suppression de la télévision numérique terrestre (TNT) par Naxoo, des milliers de citoyens ont dû faire appel à des techniciens afin de régler leur télévision et cela, à leurs frais. M. Brandt demandait pourquoi le Ser-

vice social n'avait pas prévu de soutien dans ce sens pour les bénéficiaires de prestations sociales. Il faut savoir que la suppression de la diffusion de la TNT par Naxoo n'implique pas forcément l'intervention d'un technicien. En effet, en fonction des caractéristiques du téléviseur, un réglage automatique peut se faire. Je vous rappelle aussi qu'à ce jour les habitants de la Ville de Genève n'ont pas tous accès à Naxoo, soit parce que l'immeuble n'est pas câblé, soit parce que certaines personnes ont décidé de ne pas s'abonner. Dès lors, un soutien financier spécifique pour des frais de réglage du téléviseur à tous les bénéficiaires des prestations sociales ne semble pas opportun. En revanche, si des gens sont dans une situation sociale difficile, ils peuvent toujours faire état de leurs besoins au Service social de la Ville de Genève, par l'intermédiaire des services sociaux partenaires qui doivent constituer un dossier sur la base d'une évaluation sociale. Nous ne laisserons donc aucune personne sans télévision, si sa situation sociale le justifie.

Une question avait été posée par M^{me} Anne Moratti lors de notre séance du 19 mars, qui demandait combien d'assistants socio-éducatifs exerçaient dans les institutions de la petite enfance et quelle était leur classe salariale une fois leur formation terminée. Actuellement, 25 personnes, soit 19,62 postes, sont engagées en qualité d'assistant-e socio-éducatif-ve dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève. Ces personnes bénéficient d'une rémunération identique aux auxiliaires de la petite enfance, soit un salaire équivalent à 80% du salaire d'un ou d'une éducateur-trice diplômé-e du jeune enfant. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Le groupe démocrate-chrétien a demandé la parole et, vu le sujet, je passe la parole à M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, il y a une année disparaissait notre collègue Michel Chevrolet et je souhaiterais que nous ayons aujourd'hui une pensée pour lui – je sais que nous sommes plusieurs dans ce parlement à exprimer ce vœu – une pensée pour Michel, qui était vraiment une force de proposition, un créatif, un véritable entrepreneur.

Je remercie également tous ceux et celles qui se sont manifestés aujourd'hui sur les réseaux sociaux, soit par des messages soit en reproduisant les photos qui montrent bien que Michel symbolisait la vie, l'intérêt pour la cité et une joie de vivre qui était vraiment à nulle autre pareille et qui nous manque beaucoup. Ayons une pensée pour notre collègue, puisqu'il disparaissait il y a une année, jour pour jour.

Le président. Je vous remercie, Monsieur Lathion. Nous nous associons à votre message et nous avons également une pensée pour sa famille.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement d'Ensemble à gauche qui demande que soit traitée ce soir la réponse du Conseil administratif M-807/R-130 figurant à notre ordre du jour. Je passe la parole à M^{me} Salika Wenger pour défendre l'urgence.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Merci, Monsieur le président. Nous avons travaillé pendant plusieurs années sur un projet appelé «Pour la Nuit blanche des musées!» Nous avons vu que le magistrat, avec son département, avait organisé une «Nuit des musées» qui ne correspond pas à ce que nous avons imaginé, en tout cas ce que nous avons voté. Comme le point se trouve assez loin dans l'ordre du jour, que nous n'avons aucune chance de pouvoir le traiter aujourd'hui et que l'événement qui a été organisé par le département va avoir lieu au mois de mai 2013, il nous semblait urgent de rappeler les décisions prises par cette assemblée. C'est pourquoi je demande qu'on traite ce point. Ce sera quelque chose de très rapide, puisque c'est une réponse du Conseil administratif et que je ne pourrai que répliquer. Il n'y aura donc pas un débat, mais cela nous permettra de rappeler les points importants et ce que nous voulons pour la Ville. Je vous remercie d'accepter cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 31 oui contre 20 non (2 abstentions).

4. Motion du 21 novembre 2012 de MM. Christo Ivanov, Eric Bertinat, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Mathias Buschbeck, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten, Pascal Spuhler, M^{mes} Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Pour une gestion cohérente du site de la pointe de la Jonction et un soutien accru au projet de buvette associative existant, pendant la période 2013-2017» (M-1058)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le succès et l’affluence estivale constatés suite aux premiers aménagements provisoires du sentier des Saules et de la pointe de la Jonction;
- le processus enclenché de réappropriation du site par les Genevois;
- la grande complexité du site, notamment au niveau foncier, impliquant un problème de coordination entre services de la Ville et de l’Etat en l’absence de pilotage politique du projet;
- le retour positif des utilisateurs quant au projet de buvette associative de la pointe de la Jonction (BPJ) mis en place depuis 2011, conjointement par l’Association pour la reconversion des Vernets (ARV) et le Service de la jeunesse (SEJ);
- le bilan du projet de la BPJ exposé dans le rapport d’activité édité par l’ARV le 25 octobre 2012;
- les incohérences constatées en 2012 quant aux autorisations d’exploiter une buvette temporaire et à l’occupation du site par différents acteurs;
- l’amélioration constatée des conditions de salubrité du site, ne répondant toutefois pas encore pleinement à l’affluence estivale;
- les problèmes de logistique de la buvette, notamment en termes de manutention manuelle de marchandises lourdes et d’absence de raccordement au réseau d’adduction d’eau potable;
- la contribution du projet à l’insertion de jeunes du quartier dans la vie active par la création de jobs d’été;
- l’apport bénéfique du projet à la vie sociale et culturelle de la Jonction et de la ville en général;
- le très conséquent travail bénévole fourni par l’ARV pour pouvoir mener à bien le projet du BPJ;
- la volonté de l’ARV de tendre à terme vers la réduction de la part bénévole du projet et son autofinancement;

¹ Annoncée, 3350. Motion d’ordonnancement, 5950.

- les incertitudes quant à la conservation du modèle de projet associatif de type «Barje» pour les prochaines années;
- la période d'aménagement transitoire de la pointe jusqu'en 2017 et la mise en œuvre planifiée des grands projets de réaménagement de la Jonction,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour organiser une gestion cohérente du site pendant la période 2013-2017 et d'accorder un soutien accru au projet de la buvette de la pointe de la Jonction. Le Conseil administratif s'appuiera notamment sur les 34 mesures potentielles d'amélioration du projet de la BPJ mises en évidence par l'ARV dans son rapport d'activité du 25 octobre 2012.

Préconsultation

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). En complément de ce que j'ai dit hier soir au nom des signataires de cette motion, je souligne que la question est celle de la coordination entre la Ville et l'Etat, particulièrement avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) et l'Office des bâtiments de l'Etat. Il était question que la buvette de la Jonction, portée par l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV), soit installée sur l'esplanade devant le Canoë Club pour toute la durée de l'été, avec animation musicale, en collaboration avec le Service de la jeunesse, pour employer des jeunes dans le projet.

Il se trouve que ce dossier est un long serpent de mer. L'ARV a travaillé avec le SAM, qui lui a dit qu'il était interdit de se mettre sur l'esplanade. Or cela appartient à l'Etat, mais l'ARV a suivi le SAM. Pour cette année, toutes les démarches ont été entreprises: un rapport d'activité de l'année dernière, des améliorations proposées par rapport aux critiques formulées l'année dernière, il y a eu des envois de dossiers de presse et de ce projet également à l'Etat, à MM. Unger et Longchamp entre autres, et à tout le Conseil administratif. Or, il y a à peine quelques semaines, l'ARV a eu une information, via le Service de la jeunesse, selon laquelle l'Office des bâtiments avait donné l'autorisation d'exploiter le site à une association pour la jeunesse, dont on ne sait pas bien qui elle est, et, du coup, le projet de l'ARV se retrouvait à terre.

Cela fait beaucoup d'énergie pour plein de gens qui ont voulu collaborer en toute transparence avec les services de la Ville qui, visiblement, n'ont pas pris langue ou n'ont pas voulu faire la coordination avec l'Etat. Dans cette motion, nous demandons au Conseil administratif de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour organiser une gestion cohérente du site pendant la période 2013-2017. Or, nous sommes à la veille de l'été 2013, et aujourd'hui l'association qui a consacré tant de temps, tant de temps bénévole pour animer ce lieu, qui a très bien marché ces deux dernières années, se voit contrainte d'abandonner tout projet.

M. Grégoire Carasso (S). Juste quelques mots pour souligner qu'il s'agit là d'une motion déposée en novembre dernier, et signée par tous les groupes du Conseil municipal. A l'époque, nous étions dans la première partie des cauchemars administratifs qu'a vécus l'ARV; quand je parle des cauchemars administratifs, je me place aussi du côté des services qui ont vécu ce même cauchemar, à savoir l'absence de coordination entre les différents services de la Ville et du Canton. Et je ne parle pas des passerelles manquantes entre Ville et Canton, vous connaissez cela aussi bien que moi.

Cette motion a donc été déposée en novembre 2012. A l'époque, un conseiller administratif nous disait, la bouche en cœur: «Ne vous inquiétez pas, c'est sous contrôle, les difficultés de promenades de service en service entre Ville-Ville, Canton-Canton, Canton-Ville et Ville-Canton, ce sont des choses qui arrivent. Mais nous sommes sur le sujet, ne vous inquiétez pas...»

L'ARV a fait un excellent travail et les acteurs de cette association, qui animaient la buvette sur la pointe de la Jonction, étaient prêts à se soumettre à un concours fairplay pour pouvoir exploiter la buvette sur cet espace. A l'époque, le Conseil administratif nous avait donc facilement convaincus qu'il n'était pas nécessaire de demander l'urgence sur ce texte, puisqu'il avait un regard attentif et avisé sur le sujet. En janvier 2013, rebelote, est-il nécessaire de déposer une urgence pour que le Conseil administratif continue à avoir un regard attentif et avisé sur le sujet? Il nous avait encore dit que ce n'était pas nécessaire.

Vous comprendrez donc le dépit relatif dans lequel nous avons été plongés en apprenant que, de manière unilatérale, l'Etat avait décidé d'attribuer à un acteur nouveau dans le paysage une buvette sur cet espace. Il est évident que, d'un point de vue économique, quand bien même nous parlons d'associations qui ont des buts non lucratifs, il n'en reste pas moins que l'espace est suffisamment petit pour ne pas pouvoir faire fonctionner deux buvettes. Nous aimerions donc avoir des explications sur ce fiasco et nous ne désespérons pas qu'une solution puisse encore être trouvée pour l'ARV sur la pointe de la Jonction.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée sans opposition (54 oui et 3 abstentions).

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, effectivement, mes services avaient été alertés à plusieurs reprises par rapport aux enjeux liés à cette buvette et le Service de la jeunesse avait rencontré les différents protagonistes. En son temps, le Service de la jeunesse souhaitait qu'il y ait un appel à projets. Le rapport établi par l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV) montrait aussi que, par rapport à ce projet, des améliorations devaient être apportées.

Je vous rappelle qu'il y avait un partenariat avec le Service de la jeunesse concernant l'emploi de jeunes et cette buvette ne répondait pas à un certain nombre d'exigences, il n'y avait pas d'eau courante et pas d'électricité. Dans ce partenariat, toutes ces améliorations jouaient un rôle et liaient le Service de la jeunesse à cette buvette, ainsi qu'à ceux qui la géraient, certes à titre bénévole, mais il fallait quand même certaines conditions pour que les choses se passent bien.

Il y avait également la question des nuisances sonores, qui avaient été mentionnées dans le rapport, ainsi que la question des autorisations, les questions sur l'appartenance de la passerelle et autres. Mais c'est M. Pagani qui y répondra. Donc tout un ensemble de choses ont fait que cela a un peu traîné.

Ce qui a été dit *in fine* à l'ARV, c'est que, même sans le partenariat du Service de la jeunesse, elle pouvait tout à fait entreprendre les démarches nécessaires et faire appel au département, c'est-à-dire à l'unité de vie associative pour demander une subvention. Et bien évidemment, par rapport au but poursuivi, le département examinera cette demande avec bienveillance, parce que cette association répond aussi à une cohésion sociale dans le périmètre et favorise le lien entre les habitants et amène un plus à cet endroit. Voilà pour ce qui concerne mon département.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, j'ai été alerté par cette association il y a deux ou trois semaines sur cette problématique. Je rappellerai d'abord les fondamentaux. Tout ce qui concerne l'eau qui passe sur notre territoire appartient au Canton; la Direction générale de la nature et du paysage a décidé de mener un beau projet, c'est-à-dire d'installer des pontons. Mon collègue, Pierre Maudet, a émis quelques réserves, car se baigner dans le Rhône peut être dangereux. Des centaines de personnes se baignent et, l'année passée, un accident s'est produit, une personne s'est noyée.

Toujours est-il que nous avons dû accompagner ce projet. La Ville de Genève, qui n'est propriétaire de rien sauf du sentier des Saules, qui va jusqu'au bout de la pointe de la Jonction, le sentier en tant que tel et rien de plus, a dû accompagner ce projet dans le cadre d'un groupe de coordination. Nous avons donc installé des toilettes provisoires, puis des toilettes définitives, et j'ai le plaisir de dire que deux toilettes construites en dur seront mises à disposition de la population cet été. Puis nous allons dégrapper le bitume sur tout le long du sentier des Saules.

Quant à la question de l'implantation de cette buvette, il m'a été rapporté qu'une personne de mes services aurait dit à l'ARV qu'il fallait s'adresser à la Ville de Genève, alors qu'elle aurait dû s'adresser à l'Etat de Genève. Je m'étonne encore aujourd'hui, après vérification, que cette personne n'ait pas compris que le gestionnaire du terrain est l'Etat de Genève et qu'il fallait s'adresser à lui. Mal-

heureusement – ou heureusement – l'Etat de Genève a attribué à une autre association la buvette sur le terre-plein, et pas sur le bâtiment qui appartient aux Services industriels, qui surplombe un peu la pointe de la Jonction.

Voilà en l'état la situation. Je dois dire que si vous me demandez de faire tout ce qu'il est possible de faire, nous l'avons déjà fait. A moins qu'on nous dise d'intervenir auprès de l'Etat pour que celui-ci rétropédale – c'est le terme habituel utilisé – pour revenir en arrière dans l'attribution d'une buvette, ou de faire en sorte que deux buvettes subsistent. D'ailleurs, avec la foule qui se précipite sur les berges du Rhône, je trouverais intéressant d'avoir deux buvettes sur ce lieu assez idyllique qu'est la pointe de la Jonction.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). D'abord, je fais part de notre extrême désarroi et tristesse. Voilà ce qui s'est passé. Pendant plusieurs années, des bénévoles se sont motivés et ont monté un superprojet. Tout le monde a dit que leur projet était génial, que c'était sympa d'avoir fait ce projet gratuitement, puis de l'avoir expérimenté, d'avoir montré que cela fonctionnait bien et qu'il fallait lancer un appel d'offres. Finalement, à cause d'événements plutôt liés à la concertation, l'appel d'offres n'a pas eu lieu. Mais il n'est pas correct de laisser des gens monter un projet formidable et de refuser l'autorisation de mener leur projet à bien l'année suivante.

On nous explique que l'ARV ne peut pas se mettre à l'endroit prévu, parce qu'une buvette ne peut pas être gérée sans eau courante ni électricité. Mais on rêve, là, car c'est justement ce que l'ARV demande depuis des années. Comment cela se fait-il que la Ville n'ait pas été capable d'installer l'eau courante et l'électricité? Cela fait déjà deux ans que l'ARV a dû exploiter la buvette sans eau courante ni électricité. Dire maintenant que c'est pour ces raisons que l'ARV ne peut pas s'occuper de la buvette, c'est de la mauvaise foi crasse et on ne peut pas l'accepter.

Ensuite, M. Pagani nous dit qu'il a été alerté il y a deux ou trois semaines sur cette problématique par l'ARV. Mais, Monsieur Pagani, ce sont des mensonges, vous étiez au courant bien avant... (*Protestations.*) Je sais, M. Pagani n'aime pas le terme «mensonge», mais cette motion a été déposée au Conseil municipal le 21 novembre 2012, cela fait donc plus longtemps que deux ou trois semaines et depuis il y a eu des échanges de courrier entre les services de M. Pagani et l'ARV. Monsieur Pagani, nous vous avons alerté aussi plusieurs fois, ne venez pas dire maintenant que vous tombez des nues, que vous avez appris cela il y a deux ou trois semaines, car c'est faux! La preuve, c'est que la motion a été déposée en novembre 2012. De plus, nous avons demandé l'urgence pour cette motion au mois de mars dernier. Nous en avons donc discuté dans ce plénum. L'urgence a été refusée, c'est malheureux.

Ensuite, la Ville de Genève n'est pas propriétaire des lieux, certes, et M. Pagani ne comprend pas pourquoi l'ARV n'a pas compris que c'était avec l'Etat qu'il fallait discuter, pas avec la Ville. Je sais pourquoi, Monsieur Pagani, c'est parce que vos services ont dit que l'ARV n'avait pas le droit de se mettre là, ils ont fait comme si c'était eux qui décidaient et l'ARV les a crus. Il y a donc eu un couac et c'est aussi de votre responsabilité, Monsieur Pagani! Si vous dites que vous n'avez rien à voir dans cette histoire et que l'Etat est l'unique responsable, pourquoi alors le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) se permet de décider et de dire que l'ARV ne peut pas s'installer, sans dire aux personnes de regarder avec l'Etat?

Ensuite, vous vous félicitez pour les toilettes qui seront installées. J'aimerais vous applaudir, car une année sans toilettes, une autre année avec des toilettes provisoires, enfin des vraies toilettes, bravo, Monsieur Pagani! (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, on parle là du site de la pointe de la Jonction, alors vous me permettez d'élargir un peu le champ de cette motion et de rebondir sur ce que M. Pagani a dit en soulevant le problème de la sécurité. Ce site a du succès. Dès l'été, beaucoup de personnes vont se détendre au bord du Rhône, nagent et sautent dans le Rhône. J'attire votre attention sur l'extrême insécurité qui règne là, personne ne contrôle les nageurs et on prend des risques évidents. J'ai bien compris que ce n'est pas la Ville qui est responsable de cela et, du côté du Canton, ils ont plutôt l'air de dire que cela regarde la commune. On va donc attaquer une troisième saison où on n'aura rien résolu et la population va continuer d'aller se baigner dans le Rhône avec le risque qu'un accident dramatique arrive.

J'attire également votre attention sur le pont Sous-Terre, où une magnifique pancarte signale qu'il est interdit de plonger depuis le pont Sous-Terre dans le Rhône. Mais évidemment, dès les beaux jours, beaucoup de jeunes s'amuse en plongeant du pont. Je me demande dans quelle mesure la police municipale ne pourrait pas intervenir, car là aussi on prend le risque d'avoir un accident un jour.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne peux que m'associer à l'indignation de notre jeune collègue Sarah Klopmann. Elle a raison de s'indigner quand on considère que cette motion, dont le conseiller administratif avait connaissance, n'a pas été prise en compte. Je comprends sa colère lorsqu'elle affirme, en reprenant les propos du maire, que le Conseil administratif, via M. Rémy Pagani, s'est saisi de cette problématique seulement depuis deux ou trois semaines.

J'ai été récemment à Lyon, notamment à Confluence, et j'ai pu voir ce qui a été fait d'un quartier par une requalification complète des quais, avec un nouveau

contexte et des complexes fantastiques, des bâtiments généreux et audacieux. A la pointe de la Jonction, on n'est pas fichu de se mettre d'accord entre Ville et Etat pour avoir un projet qui se tienne!

Finalement, ce qui nous est proposé aujourd'hui par le maire n'est pas sérieux, je le regrette. M. Pagani dit qu'il y a assez de monde et qu'on peut rajouter une buvette sur un territoire qui ne nous appartient pas, sur un domaine géré par l'Etat. Non, de grâce!

J'ai vraiment l'impression que, à Genève, Ville et Etat ont l'art d'organiser le petchi – passez-moi l'expression. Ce n'est pas sérieux et le Parti démocrate-chrétien est là pour dire au Conseil administratif: cessons cette guerre de pouvoir, mettez-vous d'accord avec vos collègues de l'exécutif au Conseil d'Etat pour arriver à des solutions raisonnables dans l'intérêt des citoyens! Lorsqu'on nous dit qu'il y a beaucoup de monde dans ce secteur, c'est une raison de plus pour que la Ville et l'Etat se mettent d'accord pour trouver les solutions adéquates. Ce n'est pas le cas, nous le déplorons et ce n'est pas la première fois que nous devons regretter ce genre de situation, cela se reproduit sur un trop grand nombre de dossiers, il y en a marre!

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, j'aimerais revenir sur les propos du maire et de M. Bertinat par rapport à la sécurité et à la baignade. Je crois qu'il faut arrêter la polémique, parce qu'on ne fera plus rien à Genève. Il se trouve que je dirige un service à l'Etat de Genève qui a construit ces pontons. M. Pagani a évoqué la Direction générale de la nature et du paysage, il y a aussi la Direction générale de l'eau qui est sur ce dossier et deux étapes de pontons ont été construites.

L'année passée, il est vrai qu'il y a eu une noyade – d'ailleurs, il y en a eu beaucoup l'été passé. Mais il faut savoir que la personne qui s'est noyée était en état d'ébriété, qu'elle était assez lourde et que personne n'a osé aller l'aider. Quand une personne se noie, elle a tendance à vous entraîner au fond avec elle. C'est regrettable, c'est triste. Mais si vous comparez trois saisons de fonctionnement de ces pontons, la détente qui a été offerte à la population genevoise, notamment aux jeunes, par rapport à une noyade, vous faites vite la part des choses. Mais si vous pensez que c'est une mauvaise idée, faites une motion qui demande à l'Etat de supprimer les pontons! Je peux vous assurer que cela va être très populaire...

A titre personnel, j'aimerais qu'on arrête cette polémique. Il n'est pas question maintenant de mettre des gardes-bains aux bords du Rhône. Ce sont des espaces où les gens se baignent sous leur propre responsabilité. Arrêtez de materner ou de «paterner» la population!

Je peux déjà vous dire que, si tout va bien, il y aura une troisième étape de ponton, à l'aval du pont Sous-Terre, qui fera 160 m. J'espère qu'on va arrêter les polémiques entre Ville et Canton en disant que c'est dangereux, car quand l'eau entre dans les poumons on peut se noyer. Les gens sont adultes et responsables.

M. Adrien Genecand (LR). Pour nous, ce qui est emblématique dans cette gabegie c'est le discours entre la Ville et l'Etat. A longueur d'années, on nous explique que la démocratie participative fait partie des priorités de cet exécutif ainsi que la concertation. Mais, quand une association vient et tente de discuter avec l'administration, on constate que non seulement elle n'est pas écoutée, mais en plus qu'on la mène en bateau. C'est quand même symptomatique.

Loin de nous, au groupe libéral-radical, l'idée de dire que le maire est un menteur, même si on remarque que, quand nous le disons, nous avons droit à une longue diatribe sur les spéculateurs et autres. Je constate, une fois de plus, Monsieur Pagani – vous lui transmettez, Monsieur le président – que vous affirmez des choses en public qui ne sont factuellement pas justes et c'est dommage pour l'image qu'on donne à la population.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Monsieur le président, je prends la parole juste pour informer cette assemblée que nous déposons un amendement, qui va être expliqué par M. Carasso, cela avant le vote. Merci.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, vous me permettez de dire que je trouve fort de café d'être stigmatisé comme quelqu'un qui raconte des histoires. La réalité est que nous gérons 600 dossiers de front – vous le savez tous très bien – et que nous essayons de faire les choses au mieux. Cela étant, Mesdames et Messieurs, le jour où vous vous retrouverez, par chance ou par malchance, à la place que j'occupe et que vous devrez pendant trois ans vous rendre auprès d'un juge d'instruction pour essayer de disculper la Ville de Genève sur le fait qu'un enfant s'est fait écraser à la sortie d'un parking, je pense que vous considérerez le rôle d'un magistrat autrement que dans la démonstration que vous venez de faire.

Mon collègue Pierre Maudet et moi-même avons pris la dimension des risques que nous prenons – même si les gens sont alcoolisés, Monsieur Wisard. La municipalité et les autorités sont responsables des infrastructures qu'elles mettent en place. En l'occurrence, le jour où une famille, ce que je ne souhaite vraiment pas, verra son adolescent se noyer dans le Rhône, c'est quand même moi qui irai

devant le juge expliquer que des panneaux avertissent les gens du danger, que tout est en ordre. Et cela, dans ma vie, ce ne sont pas des étapes qui me mettent en joie, cela me peine de voir les parents subir ce genre de situation. Cela pour vous expliquer nos responsabilités qui sont engagées, quoi que vous en disiez, Mesdames et Messieurs.

Ensuite, en ce qui concerne la collaboration entre l'Etat et la Ville, nous avons collaboré sur ce dossier de manière très pertinente. Aujourd'hui, nous avons mis en place des infrastructures qui n'ont pas nécessité de passer par ce Conseil municipal. Sauf, Monsieur Lathion, si vous nous demandez de faire un projet qui tournerait, au bas mot, j'ose le dire, au million de francs. Mesdames et Messieurs, mettre l'eau et l'électricité nécessite des fouilles, cela coûte de l'argent et je ne peux dépenser aucun argent sans votre aval. Cela veut dire que je dois vous présenter des propositions et, jusqu'à preuve du contraire, vous avez validé, en décembre 2012, le fait que nous n'intervenions plus sur des territoires ou des bâtiments qui ne nous appartiennent pas – je vous rappelle le bâtiment du manège en Vieille-Ville! Il faut être cohérent.

Cela étant, j'accepte volontiers cette motion, je revisiterai ce dossier et j'essayerai de faire au mieux. Toujours est-il que ce n'est pas la Ville de Genève qui a attribué la buvette, c'est le Canton, parce que c'est lui qui est propriétaire de ce terre-plein. C'est le Canton, par les Services industriels, qui est propriétaire de cette surélévation, ce bâtiment qui sert à récolter les égouts de l'ensemble de la ville de Genève – pour dire la réalité des choses. Voilà, Mesdames et Messieurs, la situation objective.

Puis une dernière chose. Madame Klopmann, cessez d'affirmer que je dis des contrevérités, j'ai suffisamment de problèmes à gérer la réalité pour m'en contenter et ne pas encore affabuler sur cette réalité! Merci.

M. Grégoire Carasso (S). Je confirme que le Conseil administratif a reçu un courrier pour lequel il a accusé réception quelques jours plus tard, le 4 novembre dernier. Cette motion a été présentée le 21 novembre 2012, jour de son dépôt. Cela, c'est la réalité factuelle. Maintenant si quelques semaines ramènent à début novembre, finalement, il n'y a pas de contrevérité.

Nous avons déposé un amendement, mais le temps m'a manqué pour le soumettre à tous les signataires de la motion. Cet amendement vise simplement à actualiser la demande concernant la situation de cette buvette.

La buvette a été exploitée par l'ARV dans un partenariat avec un service de la Ville, la Délégation à la jeunesse, les deux dernières années. C'était peut-être n'importe quoi, mais ce n'est pas le point de vue des utilisateurs ni des services de la Ville. Toujours est-il qu'on s'est adressé à la Ville, comme par le passé, suite

à deux années constructives et à la présentation d'un rapport étayé de pas moins de 50 pages avec 34 mesures d'amélioration; nous n'avons pas affaire à des amateurs qui tapent à la première porte administrative venue. Oui, c'était naturel et légitime de s'adresser à la Ville de Genève vu l'expérience acquise.

Le fait que cette information soit connue du Conseil administratif de par cette expérience acquise et via les courriers reçus en novembre, celui-ci peut comprendre le relatif agacement de ce Conseil municipal quand il apprend, par voie de presse, que tout ce qui a été fait par le passé avec la Ville n'avait aucune pertinence, qu'il fallait passer par le Canton. Alors, pas de chance, c'est trop tard, le Canton, sans ouvrir un concours, a déjà attribué une buvette ailleurs à un autre exploitant. Mettez-vous à la place du Conseil municipal, ce n'est juste pas crédible et pas correct. Raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement, que je vous lis:

Projet d'amendement

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour organiser une gestion cohérente du site pendant la période 2013-2017 et *de faire en sorte que l'ARV puisse, durant l'été 2013, exploiter une buvette sur la pointe de la Jonction, cas échéant en le demandant au Conseil d'Etat.*

M. Alexandre Wisard (Ve). Je reviens sur les propos du maire, que je ne peux évidemment pas laisser passer. Avant que les pontons soient construits par l'Etat, les gens se baignaient déjà, il n'y avait aucune interdiction de baignade et les lieux étaient déjà fréquentés. La seule interdiction est de plonger depuis le pont Sous-Terre. Mais c'est respecté de façon très relative, pour des raisons qui m'échappent, c'est peut-être parce que j'ai 55 ans et pas 16 ans. Le fait que l'Etat ait mis à disposition de la population ces pontons fait que les gens peuvent entrer et sortir de l'eau plus facilement. En ce sens, la sécurité est améliorée.

Comme M. Pagani nous dit qu'il va être traîné devant les tribunaux, on a tous envie de sortir les Kleenex... On a tous en tête la polémique de l'affaire judiciaire qui a eu lieu suite à ce malheureux enfant écrasé sur un trottoir aux Eaux-Vives, à proximité d'une propriété de la Ville de Genève. Mais nous ne sommes pas du tout dans cette circonstance-là. J'aimerais que le maire arrête de vouloir nous américaniser sur la sécurité. Va-t-on, en Ville de Genève, ne rien faire de peur qu'il puisse y avoir un accident? Je comprends pourquoi M. Pagani ne construit pas de logements: rendez-vous compte, construire des appartements ayant des balcons, les gens pourraient tomber du balcon et on engagerait sa responsabilité! On est dans cette même logique.

Je ne laisse pas passer la polémique sur la sécurité en matière de baignade ou noyade dans le Rhône, les gens sont adultes, majeurs et informés. Si maintenant la Ville de Genève trouve que c'est une mauvaise idée, alors écrivez au Conseil d'Etat pour demander qu'il supprime les pontons et nous verrons ce que veut la Ville de Genève.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). C'est le moment «fronde» des Verts. J'ai dans la main un courrier du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, signé par le conseiller d'Etat Pierre-François Unger, daté du 21 décembre 2012, qui a été envoyé à l'association pour la reconversion des Vernets. Je vous lis quelques phrases de ce courrier: «Mes services ont instruit votre dossier sur la base des échanges et préavis transmis par divers partenaires de la Ville de Genève et des administrations cantonales. En l'occurrence, le Service de l'aménagement de la Ville (SAM) vous ayant refusé l'autorisation d'utiliser l'esplanade située devant le Canoë Club Genève, le Service du commerce n'a logiquement pas été saisi d'une requête en vue d'exploiter un établissement public à cet emplacement. Sans ce préavis positif, le Service du commerce ne sera pas en mesure à l'avenir de délivrer une autre autorisation d'exploiter que celle accordée cette année.»

C'est donc faux de dire que ce n'est pas de votre faute, Monsieur Pagani. La seule et unique raison qui a empêché à la base le préavis positif pour une buvette à cet endroit, c'est le préavis négatif de vos services.

Ensuite, Monsieur le maire, vous nous expliquez que c'est très compliqué d'ajouter de l'eau ou de l'électricité, qu'il faut faire des fouilles et que cela coûte cher. Mais si vraiment vous avez besoin d'un crédit, faites-nous une proposition. De plus, à côté se trouve le Canoë Club et je pense qu'il doit y avoir l'eau et l'électricité. Si par hasard ce n'est pas le cas, il y a maintenant des toilettes avec eau potable et, merveilleux, c'est l'Etat qui a payé les fouilles pour amener l'eau. L'eau est là, payée par l'Etat, il n'y a qu'à se raccorder dessus. Il faut donc arrêter de raconter n'importe quoi!

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, pour le groupe de l'Union démocratique du centre, à qui cette motion commence à déplaire, j'aimerais moi aussi déposer un amendement, qui est le suivant:

Projet d'amendement

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour organiser une gestion cohérente du site pen-

dant la période 2013 *et de faire en sorte que les infrastructures permettent à l'ARV durant l'été 2013 d'exploiter une buvette sur la pointe de la Jonction, après accord avec l'Etat.*

J'aimerais donc qu'on reste à 2013, je le précise. Sinon, on s'engage sur un chemin que je ne vois pas bien se dessiner, à savoir qu'on accorderait à l'ARV quasiment le monopole d'une buvette, alors que la question, semble-t-il, n'est pas du tout terminée.

Nous sommes au mois d'avril, je comprends que pour cet été on puisse offrir une buvette à la population, que l'ARV est en place et qu'on lui apporte le minimum nécessaire, c'est-à-dire l'électricité et l'eau, mais pas plus. La question mérite d'être mieux traitée qu'ici, en plénière, en moins d'une heure, mais bel et bien en commission en reprenant le dossier pour savoir avec l'Etat où l'on va.

Monsieur le président, je vous apporte cet amendement.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, J'ai aussi reçu en copie la lettre lue par M^{me} Klopmann et cela correspond tout à fait à mon explication de la situation. En fait, il est dit dans cette lettre, que M^{me} Klopmann a eu la générosité de nous lire en me traitant, une nouvelle fois, de menteur – je relève, Monsieur le président, que vous n'avez rien fait contre cette assertion – que le SAM aurait prétendu ne pas autoriser une buvette sur l'esplanade située devant le Canoë Club.

Effectivement, Madame la conseillère municipale, le SAM a peut-être émis un préavis, sauf que l'Etat a octroyé, après la lettre, une autorisation sur son domaine, puisqu'il a donné une concession à côté du Canoë Club et pas sur le petit édicule des Services industriels dont il est question en ce moment. Arrêtez, Madame la conseillère municipale, de me traiter de menteur, puisque vous avez vous-même fait la démonstration que nous n'étions pas favorables à l'installation d'une buvette sur la terre ferme. Quant à la question de l'édicule des Services industriels, elle reste réservée. L'Etat de Genève a passé outre et a octroyé sur sa propriété une autorisation à une autre association, après un appel d'offres, qui malheureusement n'a pas bénéficié à l'ARV.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je remercie le maire pour ses clarifications. La situation est simple. Un appel d'offres a été fait à des associations – je pense que l'ARV a été sollicitée ou qu'elle a dû voir cet appel d'offres – à propos d'une buvette dont l'Etat est responsable, puisque tout cela est installé sur un terrain lui appartenant. Maintenant, cela devient vraiment compliqué, car dans ce parlement et avec les propositions du maire nous avons l'art de compliquer les choses, aussi avec l'amendement des socialistes, parce que face à cette buvette qui est en train

d'être installée on propose d'en avoir une autre de la Ville, qui puisse coexister avec la première. Mesdames et Messieurs, comme il n'y a pas eu d'étude de marché, on ne sait pas si les deux buvettes pourraient coexister et vivre, parce que je pense que ces gens ne sont pas des bénévoles; ils le sont peut-être jusqu'à un certain stade, mais il leur faut également gagner leur vie.

Je trouve donc qu'il y a une incohérence complète et la meilleure des propositions est celle qui vient d'être faite par M. Bertinat, que je soutiens complètement, c'est de renvoyer cela en commission de l'aménagement et de l'environnement pour pouvoir aussi traiter de cette problématique.

Mesdames et Messieurs, ce que je crains, c'est que nous assistions de nouveau à un grand combat, via les journaux, de M. Pagani, qui va devenir une sorte de héros de la défense de l'ARV contre le méchant Maudet, le méchant Conseil d'Etat, et qu'on se retrouve dans une situation ridicule, situation dont la population a assez. Je le dis, je le répète, renvoyez cette motion en commission de l'aménagement et de l'environnement. C'est d'autant plus judicieux que, pour le moment, nous n'avons qu'un seul son de cloche: celui de M. Pagani.

M. Pascal Spuhler (MCG). Avec la multitude d'amendements proposés pour cette motion qui se voulait simple à la base – elle demandait de pouvoir maintenir une animation avec une buvette, à la pointe de la Jonction – il me paraît improbable qu'on puisse régler cette affaire en séance plénière. Je soutiens entièrement la proposition de M. Lathion de renvoyer cette motion en commission afin d'avoir les réponses à nos questions, de trouver une solution efficace pour gérer cette buvette, et éventuellement de pouvoir installer cette buvette dès cet été sur la pointe de la Jonction. Je vous propose donc de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs, je ne voulais pas intervenir, mais vu la tournure des débats je me permets de le faire. En effet, cette motion a été déposée il y a bientôt six mois, les groupes initiateurs de cette motion m'avaient proposé de la signer en tant que cheffe de groupe, chose que je n'ai pas faite. A l'époque, je n'avais pas signé cette motion car je trouvais qu'elle nécessitait un certain nombre de renseignements supplémentaires et une étude approfondie par rapport au travail fait par les associations. Notre groupe Ensemble à gauche, vous le savez, est très attaché aux initiatives des associations qui font un excellent travail, par exemple l'association la Barje.

Cela dit, il convient quand même de rappeler que ce terrain appartient à l'Etat, que la pointe de la Jonction nécessiterait un projet d'envergure et que pour le

moment rien n'est fait. On a inventé un nombre de projets contradictoires à souhait, selon les groupes, et pour finir rien n'est fait.

Je pense qu'il faut remettre les choses en place. L'Etat est responsable de cet énorme bout de terrain, il n'y fait rien, aucun projet n'est proposé et voilà que des représentants des groupes majoritaires au Grand Conseil se permettent encore d'attaquer le magistrat et maire de la Ville, Rémy Pagani. M. Wisard a ironisé sur la frilosité du magistrat du département des constructions et de l'aménagement de construire des immeubles, en disant que les balcons sont dangereux et que des enfants pourraient tomber – où je ne sais trop quoi.

Monsieur le président, j'interviens quand même pour remettre les choses en place et je m'associe à ce qui a été dit par le maire, qui a été mis en cause plusieurs fois mais vous n'avez pas fait de remarques à ce sujet. Dans notre plan directeur communal, il est fixé qu'on devrait produire 3600 logements à l'horizon 2020, c'est-à-dire 360 logements par an. Or, si on prend les statistiques de 2011, nous étions déjà à environ 400 logements. Nous dépassons donc le quota de 360 logements, alors que le Canton de Genève était censé construire 1018 logements. La Ville de Genève a construit par année en moyenne 400 logements sur 1000, nous sommes évidemment très largement au-dessus de ce qu'on nous demande de faire. Je tenais vraiment à préciser cela. On peut reprocher un certain nombre de choses à Rémy Pagani; nous, en tout cas, nous sommes très contents du travail qu'il fait en Ville de Genève depuis bientôt deux législatures, et surtout en matière d'aménagement et de constructions.

Notre groupe Ensemble à gauche aurait été éventuellement favorable à voter cette motion, mais, suite à tout ce qui a été dit, nous nous rendons bien compte qu'il y a des intérêts d'une association par rapport à d'autres et qu'il conviendrait vraiment d'étudier cette question calmement. Nous souhaiterions que notre magistrat ne soit pas pris à partie dans cette question et que, en commission, nous puissions étudier cette motion en toute quiétude. Pour ma part, à titre personnel, je ne souhaite pas soutenir cette motion et je m'abstiendrai.

Le président. Pour M. le maire et M^{me} Figurek qui me disent que je ne suis pas intervenu, je tiens à dire que, vendredi dernier, le bureau a eu une séance extraordinaire où, très clairement, il m'a été demandé de laisser faire le débat, de moins intervenir. Si vous estimez que vous avez été mis en cause, vous prenez la parole. Dans le cas précis, je laisse faire le débat. C'est donc une demande qui vient de toutes les sensibilités présentes dans ce Conseil municipal, d'où ma nouvelle attitude. Alors soit vous voulez des débats et des mots peuvent vous choquer, soit vous n'acceptez pas un certain nombre de choses et vous me demandez de suspendre la séance pour se rendre à la salle Nicolas-Bogueret pour discuter.

Je tiens à dire que cette attitude vise à laisser se développer un certain débat politique, puisque, paraît-il, par mes interventions ce débat ne pouvait pas se faire dans de bonnes conditions. Dont acte à tous les représentants des partis ici présents. La parole est à M^{me} Marie-Pierre Theubet.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Merci, Monsieur le président. Je voulais reprendre quelques paroles de notre collègue M. Lathion – vous transmettez, Monsieur le président. Ce projet de la buvette de la Jonction est né de l’initiative de l’ARV, il y a deux ans; ce n’était pas un appel d’offres, il n’y en a jamais eu. C’est une initiative de l’ARV avec le désir d’intégrer aussi des jeunes, le désir de travailler avec la Ville et d’animer ce lieu pour l’été, de préparer quelque chose qui corresponde à un public bien particulier, tout venant.

Je vous informe que nous retirons notre amendement, qui a été présenté par Grégoire Carasso, et que nous souhaiterions renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, nous allons essayer de faire preuve de bon sens et de réalisme. De bon sens, parce qu’il y a quelque chose qui existe à la pointe de la Jonction et qui peut nous permettre cet été d’offrir une buvette à la population. Et de faire preuve de réalisme, simplement parce que nous avons un problème d’agenda. Nous sommes à la fin avril, je ne vois donc pas comment nous pouvons traiter cette affaire autrement que sur le siège aujourd’hui. C’est la raison pour laquelle je retire mon amendement et je vous propose de voter la motion telle qu’elle vous a été présentée. Elle est relativement souple, elle permet au Conseil administratif d’intervenir et elle tient compte évidemment des exigences qu’impose l’Etat. C’est la raison pour laquelle je vous invite tous à voter cette motion en nous simplifiant ainsi la vie et celle des magistrats concernés.

M^{me} Maria Pérez (EàG). C’est simplement pour annoncer la position formelle du groupe Ensemble à gauche. Nous avons été particulièrement choqués de la façon dont notre magistrat Rémy Pagani a été pris à partie. Effectivement, il y a plusieurs fils à tirer dans cette situation. Moi, ce que je comprends, c’est qu’il y a une histoire de monopole, que toutes les associations ont des copains dans certains partis et, en fin de compte, nous sommes dans une histoire d’une association à but lucratif, mais qui n’a pas du tout envie qu’une autre association vienne lui faire de l’ombre.

En l’occurrence, je pense qu’il y avait une autre façon d’amener la discussion. La manière dont le magistrat Rémy Pagani a été mis en cause nous paraît absolument scandaleuse et nous nous abstiendrons lors du vote de cette motion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Compte tenu de l'urgence de la situation, car nous avons effectivement un problème d'agenda, nous retirons notre proposition de renvoi de cette motion en commission et nous demandons à M. Pagani de mettre tout en œuvre pour clarifier cette situation, voire pour considérer la meilleure façon d'assumer ses responsabilités. J'estime que, lorsqu'on fait confiance à une association, lorsqu'on l'incite à travailler, à fournir des rapports, on a aussi une obligation face aux personnes qui se sont investies.

Mais il est clair, Monsieur Pagani, que vous vous trouvez dans une situation difficile, puisqu'une autorisation pour une buvette a été accordée à une autre association. Dans les prochains contacts que vous aurez avec le Conseil d'Etat, je vous prie de considérer aussi l'aspect économique, parce qu'il ne s'agit pas de faire du sentiment, mais en sorte que ces buvettes fonctionnent. C'est pour cela qu'elles sont conçues et je vois mal deux buvettes coexister dans la mesure où une première buvette a une autorisation. Je vous mets aussi en garde face à cet aspect-là. Mais nous voterons cette motion, puisque nous l'avons également signée.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 45 non contre 16 oui (5 abstentions).

Le président. La motion est donc renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour organiser une gestion cohérente du site pendant la période 2013-2017 et d'accorder un soutien accru au projet de la buvette de la pointe de la Jonction. Le Conseil administratif s'appuiera notamment sur les 34 mesures potentielles d'amélioration du projet de la BPJ mises en évidence par l'ARV dans son rapport d'activité du 25 octobre 2012.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

5. Motion du 15 avril 2013 de M^{mes} et MM. Vera Figurek, Brigitte Studer, Anne Moratti, Pascal Holenweg, Yves de Matteis, Pierre Gauthier, Maria Casares, Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Fabienne Aubry Conne et Ahmed Jama: «Accès à la culture et au sport: l'accorder aux plus précarisés, en informer tous les bénéficiaires» (M-1074)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'accroissement du nombre des personnes devant s'en remettre à l'aide sociale pour (sur)vivre;
- l'existence d'un crédit, géré par le département de la culture et du sport, destiné à proposer à diverses catégories de la population des tarifs réduits et d'autres facilités d'accès à la culture et aux sports;
- l'absence de telles réductions et de telles facilités, hors invitations, pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale, mais ne faisant partie d'aucune des catégories auxquelles ces réductions sont offertes, de telle sorte qu'un millionnaire à la retraite bénéficiera d'une réduction de tarifs en tant que retraité, mais qu'un chômeur ou une chômeuse en fin de droit et ne disposant pour tout revenu que de l'aide sociale n'en bénéficie pas, pas plus d'ailleurs qu'une personne en «emploi de solidarité» ne touchant qu'un «salaire» de «travailleur pauvre», souvent inférieur aux indemnités de chômage que touchent des personnes ayant eu un emploi correctement payé;
- le défaut d'information des ayants droit à des réductions de tarifs d'entrée dans les institutions culturelles et sportives de la Ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toute mesure et à présenter tout projet permettant:

- d'accorder aux bénéficiaires de l'aide sociale accordée par le Service social de la Ville de Genève, l'Hospice général et les institutions privées une réduction sur les tarifs d'entrée dans les institutions culturelles et sportives de la Ville de Genève;
- d'étendre les réductions de tarif accordées aux chômeuses et chômeurs aux personnes en «emploi de solidarité»,

le Conseil municipal invite également le Conseil administratif:

- à faire en sorte que le Service social de la Ville de Genève, l'Hospice général et les institutions privées accordant une aide sociale informent les personnes

¹ Annoncée, 5895. Motion d'ordonnancement, 5951.

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

la recevant des réductions de tarifs auxquelles elles ont droit, et leur fournissent les justificatifs nécessaires;

- à faire en sorte que toutes les réductions de tarifs soient bien affichées, en bonne et lisible place, à l'entrée des lieux concernés.

Préconsultation

M. Pascal Holenweg (S). Mesdames et Messieurs, je dis d'emblée que nous proposons le renvoi direct de cette motion au Conseil administratif, puisqu'il s'agit de demander au Conseil administratif de nous faire une proposition. Il nous paraissait inutile de renvoyer la demande de proposition en commission et plus intelligent d'attendre que le Conseil administratif nous fasse une proposition pour renvoyer le tout en commission.

Il s'agit de combler une lacune et de remédier à une inégalité dans l'accès à la culture et aux sports. Il y a actuellement toute une série de mesures qui relèvent des crédits d'accès à la culture et qui consistent, pour cinq d'entre elles, en des réductions de tarifs, qui sont actuellement gérées par le département de la culture et des sports et financées par la Ville, qui rembourse le manque à gagner aux organisateurs des spectacles. Il existe un tarif jeune, qui s'applique aux moins de 20 ans, aux étudiants et aux apprentis. Il y a les billets 20 ans/20 francs, cofinancés par le Canton et par les communes, qui sont proposés aux jeunes de moins de 21 ans, domiciliés dans le canton ou dans la région de France voisine. Vous avez le chéquier culture, qui est disponible pour toute personne de 21 ans à 64 ans, domiciliée en ville ou dans les 27 communes partenaires. Et vous avez des invitations qui sont distribuées par les organismes sociaux à leurs bénéficiaires, mais ces invitations ne correspondent pas à un rabais général. Enfin, il y a les réductions pour seniors: membres des groupements d'aînés, l'Avivo, le Mouvement des aînés, les clubs d'aînés, l'université du troisième âge et les résidents en établissements médico-sociaux.

Toutes ces mesures qui s'ajoutent à celles accordées de leur propre chef et sur une base... (*Brouhaha.*) J'ai l'impression de déranger là... Je ne voudrais pas déranger plus longtemps, parce qu'on parle de crédits d'accès à la culture et c'est effectivement un peu pénible comme débat. Je conçois qu'on n'ait pas l'intention d'écouter les explications. Toutes les mesures que je viens d'évoquer – et que tout le monde a écoutées avec attention – s'ajoutent à celles accordées de leur propre chef et sur une base volontaire par les organisateurs de spectacles aux enfants, aux rentiers, aux jeunes, aux chômeurs enregistrés comme tels.

On le constate, la plupart de ces mesures ne sont conditionnées par aucun critère de ressources, mais par des critères d'âge ou de résidence, voire de situation professionnelle, mais sans référence aux revenus. Les personnes qui ne rentrent

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

pas dans ces critères, mais sont sans ressource financière suffisante pour accéder à la culture, ne bénéficient donc pas de réductions proposées, à moins de recevoir des invitations. Le résultat, c'est qu'un millionnaire de plus de 65 ans a droit à des tarifs réduits pour les concerts, mais qu'un chômeur en fin de droit n'y a pas droit, pour autant qu'il soit âgé de plus de 21 ans ou de moins de 60 ans.

Il y a une inégalité de traitement dans l'accès à la culture et dans l'accès aux équipements sportifs qui frappe une catégorie de la population – dont M^{me} Figurek vous détaillera tout à l'heure l'augmentation permanente – c'est-à-dire la partie la plus précarisée de la population. Nous avons en Ville de Genève un dispositif presque complet d'aides à l'accès à la culture et aux sports. Presque complet, parce qu'il y manque une disposition qui permettrait aux bénéficiaires des aides sociales de bénéficier aussi des rabais dont bénéficient les personnes en raison de leur âge, de leur domicile ou de leur situation professionnelle. Il n'est pas pour nous compréhensible et acceptable que des personnes aient des rabais d'entrée dans les établissements culturels et sportifs parce qu'elles ont plus de 65 ans ou moins de 21 ans, alors même qu'elles auraient les moyens de payer des billets entiers, et que des personnes qui sont sans emploi et qui doivent compter sur l'aide sociale pour vivre soient privées de rabais dont des personnes qui n'en ont pas besoin disposent.

Le contexte social – il en sera question tout à l'heure – nous paraît amplement justifier qu'on étende les rabais d'entrée dans les établissements culturels et sportifs. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette motion et c'est aussi la raison pour laquelle nous vous proposons de la renvoyer directement au Conseil administratif, de telle manière qu'il puisse nous faire ensuite une proposition précise et chiffrée que nous pourrions débattre dans une ou plusieurs commissions spécialisées. Il n'est pas indispensable ici de faire autre chose que de se prononcer sur un principe et de répondre à cette question: les personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour accéder actuellement à la culture et aux sports ont-elles droit à une aide de la Ville de Genève et à des tarifs réduits, alors que des personnes qui ont largement les ressources suffisantes pour accéder à ces lieux culturels et sportifs ont droit à des rabais uniquement en raison de leur âge?

Le président. Mesdames et Messieurs, j'ai deux informations à donner. M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone est parti pour assister à la prestation de serment des agents de la police municipale. Il reviendra à 20 h 30. M. le maire Rémy Pagani se rend à une manifestation des Villes Soutiens de paix; il reviendra aussi à 20 h 30.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs, comme l'a rappelé mon collègue Pascal Holenweg, nous avons été alertés sur ce sujet par des bénéfi-

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

ciaires de l'Hospice général notamment, qui se trouvaient empruntés lors de leurs sorties, que ce soit pour des activités sportives ou culturelles. Je ne m'étendrai pas sur les mesures déjà prises par la Ville de Genève, mais qui ne sont pas toujours mises en application, étant donné que l'Hospice général est débordé de demandes et que, en raison des problèmes budgétaires, du personnel supplémentaire ne peut être voté par le Grand Conseil, pour le moment. Nous déplorons cet état de fait, car un certain nombre de problèmes se posent, notamment dans le cadre de l'accès à la culture. En l'occurrence, la Ville de Genève distribue des bons de théâtre à l'Hospice général et les bénéficiaires qui en font la demande peuvent en recevoir. Mais ceci est totalement aléatoire. Aussi, mon collègue Pascal Holenweg et tous les signataires de cette motion souhaitent qu'il y ait des attributions bien précises pour toutes et tous, et que la distribution ne se fasse pas au hasard.

Suite aux diverses révisions à la baisse des dispositions légales fédérales et cantonales définissant les droits à l'assurance chômage et à l'aide sociale, le nombre de personnes qui ne disposent plus que de l'aide sociale pour survivre a nettement augmenté. En effet, si nous nous basons sur les statistiques de la Ville de Genève et de l'Hospice général, le nombre de personnes inscrites a augmenté de 25% entre fin 2009 et fin 2012. Cela signifie qu'au 31 décembre 2009 le nombre de personnes inscrites à l'hospice était de 16 810 et qu'au 31 décembre 2012 il était de 20 765. Nous ne parlons donc pas ici d'une petite partie de la population, mais de plus de 20 000 personnes qui pourraient être concernées par la motion que nous avons déposée. De plus, en un an, de 2011 à 2012, la part des jeunes de 18 à 25 ans recevant une aide sociale s'est accrue de 21%, c'est-à-dire de plus de 400 personnes par année.

Cette motion est donc très importante pour cette partie de la population, comme pour les personnes de plus de 50 ans, qui doivent malheureusement avoir recours à l'Hospice général parce qu'elles arrivent en fin de droits de chômage et que rien n'est prévu pour elles, sauf quelques mesures, dont les emplois de solidarité. Il est très important que ces personnes, à part l'aide qu'elles reçoivent pour survivre, pour leur logement, pour l'assurance-maladie, pour leurs déplacements, puissent vivre normalement, avoir des activités sociales et, notamment, fréquenter des établissements culturels, mais aussi pratiquer une activité sportive. Il ne faudrait pas que les problèmes financiers les empêchent de sortir et qu'elles basculent, non seulement dans la précarité, mais aussi dans l'isolement social. Une telle double punition serait à notre sens totalement injuste.

Alors, certes, la Ville de Genève propose des accès gratuits aux collections permanentes des musées ou dans les bibliothèques, et cette population peut accéder à ce genre d'activités... (*Brouhaha.*)

Le président. Madame Figurek, attendez un instant que le silence revienne...

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

M^{me} Vera Figurek. Oui, comme d'habitude, Monsieur le président... En l'occurrence, mon intervention est longue parce que c'est un sujet qui me tient à cœur et qui tient à cœur à de nombreuses personnes dans ce parlement. Fort heureusement, nous sommes encore sensibles à ces questions.

Comme le rappelait mon collègue, aucune réduction spécifique n'est accordée aux personnes qui reçoivent une aide sociale, alors même que les critères d'attribution sont très précis, spécifiques, et qu'on leur demande un nombre de justificatifs assez important. Nous trouvons tout à fait normal que ces personnes puissent avoir accès notamment à certaines prestations de la Ville de Genève. Par conséquent, aux six mesures déjà prévues dans le cadre de l'accès à la culture, nous proposons d'en ajouter une septième en faveur des personnes plus précarisées. Même si nous sommes conscients que ceci pourrait créer un effet de seuil, nous souhaitons que le magistrat chargé de la culture et du sport se penche sur la question. Mon collègue l'a rappelé, il existe des chéquiers culture, des cartes 20 ans/20 francs... En revanche, il n'existe pas, par exemple, de chéquiers sports – nonobstant, les réductions sont nombreuses dans les piscines, patinoires et autres équipements sportifs.

Je me permettrai éventuellement de réintervenir par rapport aux emplois de solidarités et aux autres bénéficiaires de cette aide future. Nous pensons, bien sûr, que le Conseil administratif devra nous proposer un projet, mais qu'il devra ensuite prendre langue avec le Conseil d'Etat, afin de mettre en œuvre toutes ces mesures qui, bien que financées par la Ville, demeurent cantonales. Il faudra donc une collaboration étroite avec les services de l'Etat pour que les mesures souhaitées soient vraiment efficaces.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Beaucoup de choses ont déjà été dites. En ce qui nous concerne, nous les Verts, nous avons cosigné cette motion, mais nous aimerions qu'elle passe en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, afin qu'on puisse l'étudier et revenir ici avec un rapport. Les Verts demandent donc que cette motion soit renvoyée en commission.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (51 oui).

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, si au premier abord j'étais un peu dubitatif en lisant les différentes invites, qui me semblaient partir un peu dans tous les sens et demander beaucoup de choses, je dois dire que l'essence même de la motion m'a convaincu. En fait, il s'agit de donner aux bénéficiaires de l'Hospice général un droit qui existe déjà lorsqu'on est au chômage.

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

Supprimer ce droit pour ceux qui arrivent à l'Hospice général, c'est ridicule, et dans ce sens il m'a paru honnête de soutenir cette motion.

Aujourd'hui, après une pénible période de chômage, on est dirigé vers l'Hospice général et on n'a plus les mêmes droits, sans parler des compensations financières qui sont moindres. Il est donc intéressant de se pencher sur cette question et de voir ce que la Ville peut offrir aux bénéficiaires de l'Hospice général, au niveau de ses installations culturelles et sportives. La Ville elle-même ne peut malheureusement pas faire grand-chose, mais elle pourrait inciter l'Etat à demander à l'Hospice général qu'il fournisse une carte à ses prestataires, afin que ceux-ci puissent se justifier dans les institutions culturelles ou sportives, afin de bénéficier d'un rabais. Ce rabais leur serait évidemment favorable, eux qui sont dans une situation précaire mais qui ont pourtant le droit d'utiliser les installations sportives ou d'aller au spectacle.

L'essence même de cette motion est donc tout à fait intéressante. Je regrette simplement que les invites partent un peu dans tous les sens. Ce sera évidemment très difficile de régler le problème des invites, ici en plénière. Quant à renvoyer la motion telle quelle, je crains que le Conseil administratif ne l'interprète selon sa volonté. Aussi, je préférerais qu'on étudie cette motion à la commission des arts et de la culture, où le ministre directement intéressé, qui s'occupe à la fois du sport et de la culture, pourra répondre à nos questions et dire quelles structures pourraient offrir ces rabais. Nous pourrions retravailler les invites, au profit des prestataires de l'Hospice général, afin que des mesures rapides et efficaces soient prises, sans partir dans tous les sens.

Mesdames et Messieurs, je ne peux que vous enjoindre de renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture, qui me paraît la plus appropriée. En l'occurrence, il ne s'agit pas de savoir qui aurait droit ou non aux rabais: on parle ici des gens qui sont à l'Hospice général et cette question est donc réglée. Ce sont les bénéficiaires de l'Hospice général qui pourraient avoir droit à des rabais au sein des structures culturelles et sportives de la Ville. L'information que nous devons avoir en commission, c'est quels rabais supplémentaires la Ville peut offrir, quels rabais elle peut garantir aux prestataires de l'Hospice général. La catégorie sociale concernée est claire: ce sont les bénéficiaires de l'Hospice général. Je vous prie donc de bien vouloir voter le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture, afin qu'elle puisse statuer sur ce texte.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs, il est effectivement surprenant d'apprendre que les gens qui sont à l'aide sociale, à l'Hospice général, ont moins de prestations que les chômeurs. C'est là un problème qu'il faut corriger de suite et le Parti libéral-radical est tout à fait favorable à ce qu'on le fasse

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

le plus rapidement possible. On peut d'ailleurs s'étonner que ce problème n'ait pas été détecté et corrigé avant, ce d'autant plus que ce sont des magistrats socialiste et Vert qui ont été en charge de la culture et du sport ces dernières années...

Quoi qu'il en soit, je rappelle qu'une motion vise à demander au Conseil administratif de prendre une mesure ou de présenter un rapport. Je crois que M. Kanaan, ici présent, a bien compris le problème, qui a été parfaitement expliqué par tous les intervenants. Il est donc tout à fait inutile de renvoyer ce texte en commission pour l'étudier. Que va-t-on dire de plus? Dorénavant, nous attendons des réponses techniques de la part du Conseil administratif: est-il possible, oui ou non, de mettre ces mesures en place, mesures que nous allons tous accepter ce soir? S'il y a quelques détails qui mériteraient un commentaire, nous l'attendons du Conseil administratif. Il est inutile de perdre du temps en commission. Je vois que certains candidats au Grand Conseil ont encore demandé la parole... Pour notre part, nous estimons que le problème est clair et que tout a été dit ce soir. Nous voterons donc le renvoi de cette motion directement au Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je me permets de prendre la parole avant les derniers intervenants inscrits, pour vous donner un certain nombre d'éléments d'information. En l'occurrence, cette problématique est tout à fait identifiée. Je vous remercie néanmoins de cette motion, qui apportera un soutien à l'action du Conseil administratif, laquelle, contrairement à ce qui vient d'être dit, n'est pas récente dans ce domaine. Cela dit, nous ne sommes pas seuls, puisqu'il s'agit notamment de l'Hospice général. Ce dernier n'est pas encore une institution municipale et nous ne pouvons donc pas lui donner des instructions, disons impératives.

Pour placer cette discussion dans un cadre plus large, je rappelle que la politique de la Ville de Genève est déjà – heureusement, et c'est une volonté politique d'ailleurs largement partagée – orientée vers l'accessibilité maximale, dans tous les registres, à la culture et au sport. Quand on parle d'accessibilité, on pense évidemment aux questions de compréhension ou d'accès pédagogique, mais l'accessibilité, c'est aussi, par exemple, le programme Handicap et Culture qu'on a évoqué hier, et c'est surtout le niveau des tarifs. A cet égard, citons, typiquement, le fait que la population municipale ait décidé de maintenir, il y a quelques années, la gratuité de l'accès aux expositions permanentes des musées, le fait que la Nuit des musées ait été annoncée avec les tarifs les plus bas, comparés à ceux de toutes les autres villes de Suisse et d'Europe, ainsi que bien d'autres manifestations, comme la Journée des métiers d'art. De même, les bibliothèques de la Ville sont gratuites, ce qui n'est pas anodin. Dans de nombreuses villes, il y a des tarifs pour les bibliothèques, même s'ils sont minimes.

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

C'est dire qu'à la base nous avons une politique très ouverte en faveur de toute la population. J'en suis fier, parce que, au-delà des mesures spécifiques qu'on doit et qu'on veut mettre en place pour les catégories défavorisées – ce qui est nécessaire et légitime – il est bon aussi que le service public soit ouvert, notamment en matière de culture et de sport, à toute la population, de manière aussi facile que possible. C'est là un principe.

Maintenant, plus concrètement, pour les personnes qui ont des soucis péculniaires, qu'elles qu'en soient les raisons – chômage, assistance – je me suis rendu compte à mon arrivée au département que nous avons une batterie de mesures diverses qui probablement, vues comme un tout, ne sont pas assez lisibles. Je donne un exemple: nous travaillons beaucoup avec les associations. Je ne sais pas d'où vient l'information selon laquelle nous donnerions des billets à l'Hospice général. En réalité, nous ne donnons pas de billets à l'Hospice général, qui les redistribuerait à des personnes bénéficiaires. En revanche, nous faisons un gros travail avec les associations, notamment la Plateforme contre l'exclusion, et 2600 billets par année sont mis à disposition par ce biais-là. De même, tout un travail se fait avec les associations d'aînés – les aînés au sens large, pas forcément nécessiteux – pour l'accès à des spectacles ou à des films. Les associations d'aînés sont nos partenaires et redistribuent des places.

Et puis, il y a le chéquier culture. S'agissant du chéquier culture, nous avons fait avec les moyens du bord en termes d'identification des personnes nécessiteuses: nous avons pris un critère extrêmement simple et rationnel, qui donne d'ailleurs une liste de bénéficiaires assez large, à savoir les gens qui sont au bénéfice des subsides de l'assurance maladie, catégories A, B et H. Comme vous le savez probablement, ce sont les premiers seuils donnant droit à des aides. Donc, en touchant ces personnes, on touche forcément les gens qui sont à l'assistance, quel qu'en soit le régime. Par conséquent, c'est un critère tout à fait valable et que nous pouvons étendre. En arrivant au département, j'ai décidé d'élargir les critères d'accès au chéquier culture, de faciliter aussi son utilisation, en permettant par exemple au bénéficiaire d'être accompagné par quelqu'un qui paiera le même tarif abaissé, ou en permettant de cumuler plusieurs chèques sur un spectacle, d'aller en groupe. J'ai donc facilité au maximum l'usage du chéquier culture. La question que nous allons maintenant nous poser, c'est celle de l'extension de ce chéquier au sport. S'agissant du sport, j'ai réalisé qu'il y avait d'ailleurs des lacunes, par exemple pour les personnes au chômage.

Ici, je voudrais quand même rappeler qu'une bonne partie des scènes culturelles sont autonomes. Evidemment, avec le temps, nous pouvons introduire des critères dans les conventions de subventionnement, mais nous ne pouvons rien imposer. Le chéquier culture et les crédits d'accès à la culture sont remboursés aux institutions culturelles subventionnées, puisque c'est pour elles un manque de recettes. Cela dit, nous avons une influence limitée; nous pouvons certes négocier

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

cier, mais nous ne pouvons pas imposer du jour au lendemain des changements de tarifs à des scènes autonomes.

Reste que votre motion va nous encourager à faire le point, à élargir, dans la mesure du possible, l'assiette d'application de ces mesures, à les rendre plus lisibles, le cas échéant, et à voir par quels moyens les partenaires peuvent être associés. Je ne vous cache pas, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, que tôt ou tard la question financière se posera. Aujourd'hui, le crédit d'accès à la culture est de 800 000 francs, ce qui est déjà pas mal. Mais il est évident que, suivant les mesures prises – nous ferons les calculs et nous vous fournirons un rapport – il pourra y avoir un enjeu financier.

Enfin, nous allons essayer – nous avons eu des contacts informels depuis le dépôt de cette motion – d'améliorer la collaboration avec l'Hospice général. Sans forcément les critiquer, je ne vous cache pas que ces dernières années – peut-être parce qu'ils ont d'autres soucis plus immédiats et plus urgents, dont une surcharge de travail – les responsables n'ont pas fait preuve d'un enthousiasme énorme pour identifier de manière adéquate les personnes qui auraient besoin d'un soutien supplémentaire pour l'accès à la culture et au sport. Il y aura donc un travail à faire avec eux, mais nous avons au moins, comme je l'ai dit, ce critère tout à fait rationnel et transparent des subsides de l'assurance maladie, qui nous rend bien service.

En résumé, vous pouvez en toute bonne conscience nous renvoyer directement la motion, ce qui nous permettra de faire un état des lieux et de rédiger un rapport. A ce moment-là, il vaudra la peine de le renvoyer en commission, pour avoir un échange sur la suite à donner à ces discussions.

M. Pascal Holenweg (S). Une précision ou une clarification, concernant la raison pour laquelle nous demandons le renvoi de la motion directement au Conseil administratif. La proposition que nous lui demandons de nous faire, comme vient de le rappeler le conseiller administratif, a un aspect financier, un aspect social et un aspect culturel. Actuellement, nous ne sommes pas en train de débattre d'une proposition précise: cette motion propose de demander au Conseil administratif de nous faire une proposition. Or, si on voulait débattre de cette demande de proposition, il faudrait la renvoyer à trois commissions différentes. Il ne nous paraît pas indispensable d'allonger l'ordre du jour des commissions et d'étendre la distribution des jetons de présence, alors qu'on n'en est qu'au stade d'une demande de proposition.

En revanche, quand le Conseil administratif nous aura fait la proposition, celle-ci sera probablement renvoyée – comme le suggère M. Spuhler – à la commission des arts et de la culture, parce qu'elle est la principale concernée. Mais

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

d'ici là, tant qu'on n'a pas une proposition précise, de quoi débattrait-on? De nos bonnes intentions, de notre bonne volonté, de notre souhait de ne pas prétexter les assistés sociaux par rapport aux chômeurs, les chômeurs par rapport aux retraités, les retraités par rapport aux handicapés? D'une liste déterminant les vrais pauvres qui ont droit à une réduction et les faux pauvres qui n'y ont pas droit? C'est là un exercice pour l'instant inutile. L'exercice utile sera l'examen de la proposition du Conseil administratif.

Deuxième précision: nous ne proposons pas de revenir sur des droits acquis, qui se sont additionnés les uns aux autres. Nous proposons d'ajouter à la liste des personnes bénéficiant de tarifs réduits les personnes qui, actuellement, n'en bénéficient pas, alors que leur situation le justifierait amplement. Il s'agit de donner un peu plus de réalité concrète à la proclamation du libre accès à la culture, de l'égalité dans l'accès à la culture.

Des démarches seront également faites auprès du Grand Conseil, mais pour l'instant, puisque le ministère de la culture dans ce canton, c'est le département municipal, que le principal acteur de la politique culturelle et celui qui la finance, c'est la Ville, il nous paraît parfaitement logique de nous adresser à la Ville. Ce d'autant qu'elle, au moins, par opposition au Canton, est réceptive à ce type de discours et de demande, et que nos propositions ne tombent pas forcément dans les oreilles de sourds et de comptables!

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs, quand nous avons lu votre motion, nous nous sommes dit: «Voilà, on y est!» Quand nous vous disions, il y a dix ans en arrière, qu'en suivant la politique du Conseil fédéral et la politique de vos partis, on en arriverait à une augmentation du chômage, à une augmentation des personnes à l'Hospice général, vous ne nous écoutiez pas, vous vous moquiez de nous! Maintenant, voilà, on y est! Pour ma part, je suis attristé qu'aujourd'hui, dix ans plus tard, on en soit arrivé à devoir déposer ce genre de motion, par votre faute, Mesdames et Messieurs... (*Remarques.*) Contents ou pas contents, c'est le même prix!

Cela dit, il y a donc de plus en plus de personnes qui ont des problèmes. L'Union démocratique du centre croit qu'il faut essayer de résoudre ces problèmes, mais en les prenant à la base, au commencement. En effet, ce qui serait préférable, c'est que des personnes n'en arrivent pas à aller jusqu'à l'Hospice général... (*Remarques.*) C'est la réalité! Cela arrange peut-être certains qu'il y ait des personnes à l'Hospice général, parce que cela leur fait des électeurs supplémentaires! C'est malheureux, mais nous sommes en politique...

Ce que nous proposons, c'est de soutenir cette motion, mais de l'envoyer à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, pour étudier les diverses

structures et les problèmes qui existent dans le domaine social, par rapport aux diverses catégories de population. Les commissaires pourront travailler assez rapidement et entendre les magistrats, qui seront à même d'expliquer la politique qu'ils comptent mener pour résoudre ce problème. Mais, je le répète, nous aimerions que ce problème soit réglé sur le fond et qu'on ne se contente pas de mettre un emplâtre sur une jambe de bois!

Le président. Nous interrompons là ce débat et nous le reprendrons à 20 h 30. Je vous souhaite un bon appétit!

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6082
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6082
3. Questions orales	6082
4. Motion du 21 novembre 2012 de MM. Christo Ivanov, Eric Bertinat, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Mathias Buschbeck, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten, Pascal Spuhler, M ^{mes} Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Pour une gestion cohérente du site de la pointe de la Jonction et un soutien accru au projet de buvette associative existant, pendant la période 2013-2017» (M-1058).	6089
5. Motion du 15 avril 2013 de M ^{mes} et MM. Vera Figurek, Brigitte Studer, Anne Moratti, Pascal Holenweg, Yves de Matteis, Pierre Gauthier, Maria Casares, Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Fabienne Aubry Conne et Ahmed Jama: «Accès à la culture et au sport: l'accorder aux plus précarisés, en informer tous les bénéficiaires» (M-1074)	6105
6. Propositions des conseillers municipaux	6115
7. Interpellations	6115
8. Questions écrites	6115

Le mémorialiste:
Ramzi Touma